

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Nous avons à vous rendre compte de l'activité de notre société au cours de l'exercice 2014/15, à vous donner des renseignements sur les sociétés auxquelles nous participons et à soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 30 avril 2015.

EXERCICE ÉCOULÉ

L'exercice 2014/15 s'est achevé en-deça tant des attentes que des prévisions. Si les chiffres obtenus par la Division Infranor – spécialisée dans la production et la commercialisation de composants, de sous-ensembles et de services destinés à de multiples segments de marché – au cours de l'exercice 2014/15 ont été réjouissants et que la Division Füll Process a réussi à compenser le report d'activités de sa clientèle russe et ukrainienne, notamment, il n'en n'a pas été de même pour l'activité Cybelec – fournisseur de solutions complètes dans des niches de marchés déterminées, en particulier les fabricants de machines permettant la déformation de la tôle –, en réorganisation tout au long de l'exercice.

De manière générale, les comptes de groupe ont aussi été grevés par l'impact négatif de l'abandon du cours-plancher entre le franc suisse et l'Euro le 15 janvier 2015. Pour les entreprises du Groupe sises en Suisse, la fermeté du franc se manifeste surtout sous forme de diminution des prix de vente et de recul des commandes. Pour les autres entreprises du groupe, l'effet adverse – pour l'essentiel non-réalisé – s'observe au moment de la consolidation en francs suisses. Au total, trois chiffres suffisent à prendre la mesure des effets négatifs issus de la décision de la Banque nationale :

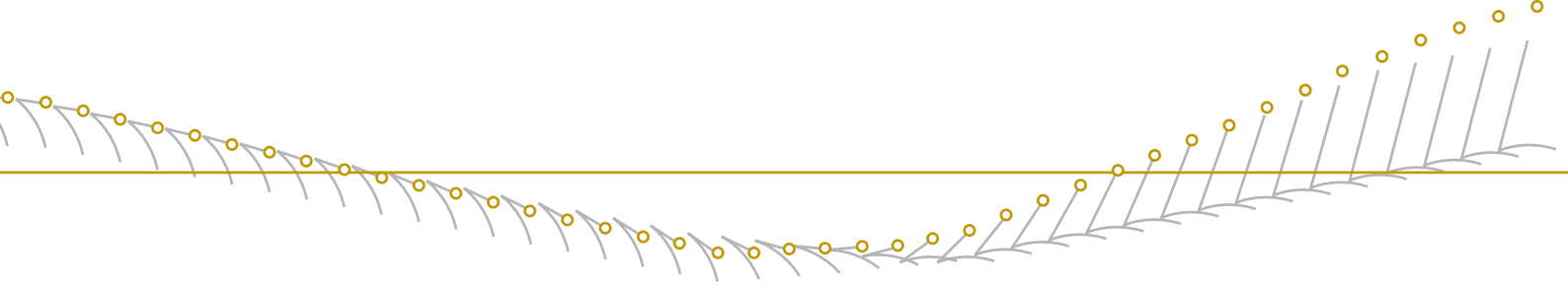
- le chiffre d'affaires est passé de CHF 51.6 mio (2013/14) à CHF 44.1 mio (2014/15), représentant une diminution de CHF 7.5 mio, dont CHF 1,9 mio en raison des effets du cours CHF – € ;
- la marge intermédiaire EBIT a chuté de CHF 2.7 mio à CHF 1.3 mio, la différence de CHF 1,4 mio provenant pour CHF 0,6 mio des mêmes effets de change ;
- le résultat net après impôts s'est monté à CHF 0.1 mio, en recul de CHF 0,8 mio (CHF 0,9 mio durant l'exercice 2013/14), dont CHF 0,8 mio sont issus des effets de l'abandon du cours-plancher.

Dans le but de combattre la fermeté du franc et avant même la fin de l'exercice, les entités suisses du groupe ont engagé des mesures visant à améliorer la capacité d'innovation et à réduire les coûts. Des mesures de délocalisation d'activités ciblées à l'étranger font partie de ces dernières.

OPERATIONS DE RESTRUCTURATION DU CAPITAL ET DE FUSION DU 29 OCTOBRE 2014

Introduction à la fusion

Pour rappel, Infranor Inter S.A., Zurich, a été créée en 1987 par Perrot Duval Holding S.A., qui l'avait cotée, dans le but de se doter de moyens financiers au fur et à mesure de la vente de titres Infranor Inter au porteur sur le marché, puis de démarrer ou de participer à de nouvelles entreprises. Le marché boursier n'a pas permis de réaliser entièrement ce plan. Toutefois, le produit de la vente de titres au porteur a, pendant plus de 20 ans, permis de soutenir l'activité Infranor, lorsque cela s'avérait nécessaire, et a notamment permis de lancer l'activité Füll.



Le niveau de participation de Perrot Duval Holding S.A. dans Infranor Inter S.A. s'est maintenu à un niveau plus élevé que projeté (77,9% au 30 avril 2014).

Par ailleurs, le monde financier et ses relais ont considérablement évolué depuis quelques années. En conséquence, la diffusion et l'échange de titres ont diminué, rendant les titres cotés – pas seulement ceux de Perrot Duval et d'Infranor – moins aisés à suivre. En 2014, le manque de liquidité du titre Infranor (il y a trop peu de titres pour intéresser de grands achats/ventes sans dépasser des seuils de participation à publier) et sa faible capitalisation boursière ont rendu son commerce moins attractif.

A cela s'ajoute encore un train de mesures légales, ainsi qu'une bourse chaque jour plus restrictive quant à son fonctionnement, obligeant ses participants à se conformer à des normes plus sévères.

Fort de ces constats et dans les buts tant de poursuivre le développement stratégique du groupe Perrot Duval que de simplifier sa structure (y compris la réalisation d'une organisation et d'une direction unique), votre Conseil a proposé la réunion des titres Perrot Duval et Infranor à l'Assemblée générale ordinaire du 29 octobre 2014.

Structure du capital au 30 avril 2014

Préalablement à l'assemblée susnommée, Perrot Duval Holding était doté d'un capital-actions de CHF 4'150'000, divisé en 3'407 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 1'000 chacune, ainsi qu'en 3'715 actions nominatives avec une valeur nominale de CHF 200 chacune (actions à droit de vote privilégié).

Perrot Duval disposait également d'un capital-participation qui s'élevait à CHF 1'350'000, divisé en 27'000 bons de participation au porteur d'une valeur nominale de CHF 50 chacun. Les actions au porteur ainsi que les bons de participation au porteur de Perrot Duval sont cotés à la SIX Swiss Exchange (Domestic Standard). Les actions nominatives n'étaient pas cotées.

De son côté, le capital-actions de la participation à 77,9% de Perrot Duval Holding S.A., Infranor Inter S.A. à Zurich, s'élevait à CHF 15'539'920, divisé en 776'996 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 20 chacune. Les actions au porteur d'Infranor étaient cotées à la SIX Swiss Exchange (Swiss Reporting Standard).

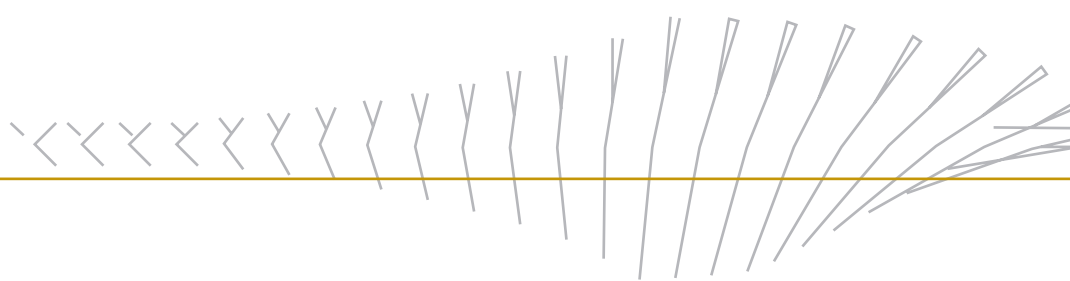
L'assemblée générale du 29 octobre 2014 a approuvé le plan de fusion proposé par votre Conseil d'administration, subdivisé en trois phases :

- la restructuration du capital avant fusion,
- la fusion avec Infranor Inter S.A., puis
- l'augmentation du capital-actions de Perrot Duval Holding S.A.

Restructuration du capital avant fusion

En vue de la fusion envisagée, l'Assemblée générale des actionnaires du 29 octobre 2014 a décidé, dans un premier temps, la division des actions nominatives et au porteur existantes de Perrot Duval dans un rapport de 1:20 chacune, puis, dans un deuxième temps, la conversion tous les bons de participation au porteur en actions au porteur.

Suite à cette restructuration du capital, le capital-actions de Perrot Duval s'élevait à CHF 5'500'000, divisé en 95'140 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 50 chacune et en 74'300 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10 chacune.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Fusion avec Infranor Inter S.A.

Le regroupement en une seule société entre Perrot Duval Holding S.A. et Infranor Inter S.A. a été décidé au cours de la même assemblée. Elle s'est effectuée par le biais d'une fusion par absorption au terme de laquelle Perrot Duval Holding S.A. a entièrement absorbé Infranor Inter S.A. Le contrat de fusion, signé par les deux entités le 17 septembre 2014, a été formellement approuvé par les deux assemblées générales des actionnaires.

Par l'exécution de la fusion, l'ensemble des actifs d'une valeur CHF 25'971'046 et des passifs d'une valeur de CHF 6'020'970 ainsi que tous les contrats d'Infranor Inter S.A. ont été transférés à leur valeur comptable selon le bilan commercial d'Infranor Inter S.A. au 30 avril 2014, avec effet au 1er novembre 2014 à Perrot Duval Holding S.A., suite à quoi Infranor a été radiée du Registre du commerce.

Dans le cadre de la fusion, les actionnaires d'Infranor ont reçu, pour 7 actions au porteur d'Infranor Inter S.A. d'une valeur nominale de CHF 20 chacune, une action au porteur de Perrot Duval d'une valeur nominale de CHF 50 chacune. Cela correspondait, pour chaque action d'Infranor d'une valeur nominale de CHF 20, à 0.14286 action au porteur de Perrot Duval avec une valeur nominale de CHF 50 chacune (après la restructuration de son capital); toutefois, les actions au porteur d'Infranor Inter S.A. détenues par Perrot Duval Holding S.A. n'ont pas été échangées.

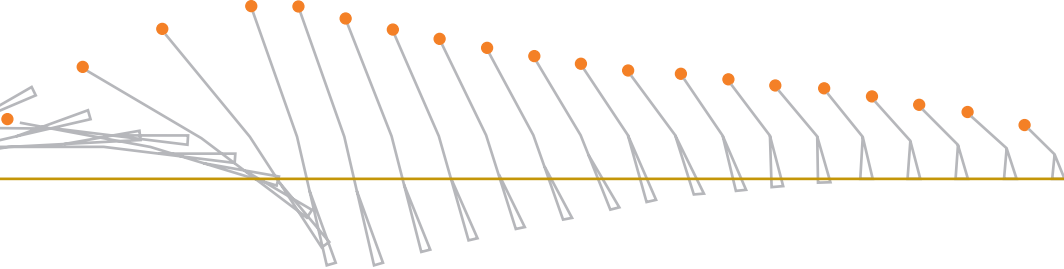
Les actionnaires d'Infranor Inter S.A., pour lesquels le rapport d'échange ne permettait pas de convertir leur participation en un nombre entier d'actions de Perrot Duval Holding S.A., ont pu vendre les fractions correspondantes à Perrot Duval Holding S.A. à raison de CHF 17.50 par action Infranor Inter S.A. ou acquérir les fractions nécessaires de manière à obtenir un nombre entier d'actions.

Les parties ont déterminé la valeur d'une fraction – correspondant à 0.14286 action au porteur de Perrot Duval Holding S.A. – suite à des négociations fondées sur l'évaluation de Perrot Duval Holding S.A. et d'Infranor Inter S.A. au moyen de la méthode Discounted Cash Flow et de la vérification mutuelle des évaluations d'entreprise et l'ont validé en se fondant sur une approche de marché.

En outre, la Banque J. Safra Sarasin SA, à Bâle, en tant qu'expert indépendant des conseils d'administration de Perrot Duval Holding S.A. et d'Infranor Inter S.A. a établi une Fairness Opinion sur le rapport d'échange de 7 actions d'Infranor Inter pour une action Perrot Duval Holding S.A. Dans sa Fairness Opinion, Safra Sarasin est parvenu à la conclusion que le rapport d'échange était équitable pour les actionnaires des deux sociétés qui fusionnaient.

Augmentation du capital de Perrot Duval Holding

Afin de créer les actions au porteur nécessaires pour l'exécution de la fusion, l'Assemblée générale de Perrot Duval Holding S.A. du 29 octobre 2014 a décidé de l'augmentation de son capital-actions d'un montant de CHF 1'224'600, passant ainsi de



CHF 5'500'000 à un maximum de CHF 6'724'600 par l'émission de 24'492 nouvelles actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 50 chacune.

Le montant de l'augmentation du capital a été libéré par l'excédent d'actifs résultant du transfert des actifs et passifs d'Infranor Inter S.A. à Perrot Duval Holding S.A.

La cotation des nouvelles actions au porteur de la société fusionnée Perrot Duval Holding S.A. auprès de la SIX Swiss Exchange (Swiss Reporting Standard) a repris le 10 novembre 2014. Les actions d'Infranor Inter S.A. ont été décotées avec la cotation des nouvelles actions au porteur de Perrot Duval Holding S.A.

INFORMATION SECTORIELLE

FÜLL PROCESS GROUP (100%)

Activités et organisation

La société faitière du groupe éponyme, Füll Process S.A., sise à Fribourg (Suisse), détient entièrement deux entités opérationnelles, Füll Systembau GmbH (Idstein, Allemagne) et Füll Engineering B.V. (Nieu Vennepe, Pays-Bas). Ces deux dernières sont spécialisées dans l'automatisation de procédés utilisés dans l'obtention de produits chimiques et pharmaceutiques.

Füll Systembau GmbH

Fondée en 1965, la société a été acquise en 2000. Depuis sa création, elle s'est concentrée sur la conception et la construction d'installations de dosage, de stockage et de mélanges pour des liquides et des pâtes utilisés dans un vaste nombre d'industries. A ce jour, elle a placé plus de 2'200 installations à façon dans le monde (dont la moitié hors d'Allemagne), ce qui en fait une société en vue dans son domaine. Les secrets de sa longévité résident notamment dans sa technique fiable,

ne requérant pratiquement aucun entretien, dans sa proximité avec la clientèle, dans sa permanente ouverture d'esprit et dans ses connaissances multidisciplinaires.

Forte de 32 collaborateurs, elle conçoit, fabrique, puis monte ses produits et ses ensembles dans son usine près de Francfort. Elle dispose de logiciels professionnels propres, lui assurant une grande flexibilité lors de la conception des installations ou de leur connexion avec un système de gestion des données d'usine. Son savoir-faire, son sens de l'analyse et son goût pour des solutions innovantes lui permettent d'apporter des réponses pour chaque condition de production de la clientèle.

Dans ses domaines de prédilection – les encres d'impressions destinées aux emballages –, elle dispose d'un savoir-faire et de constructions modulaires inégalables. Elle offre des solutions pour des encres d'impression aqueuses et à base solvants, à durcissement par ultraviolets, pour des encres d'impression offset, de revêtements, de conservation, etc. Par ailleurs, elle a été confrontée à pratiquement toutes les applications de peintures et vernis: pré-laquage en continu, revêtement de sols et de bâtiments, peintures automobiles, protection du bois, peintures et vernis industriels, dispersions. Dans le domaine de l'industrie chimique, ses installations sont essentiellement destinées à la maîtrise du dosage de colles, de résines, de produits cosmétiques, de silicones, de latex, de substances aromatiques et odorantes.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La clientèle de Füll est avant tout européenne. Mais, depuis quelques années, la société s'est progressivement fait connaître en Turquie, puis, plus récemment, dans les pays sis à l'Est de l'Allemagne jusqu'en Russie. Dans ces pays, les clients nécessitent chaque jour davantage des installations propres, à même de répondre aux demandes de leur propre clientèle dans un délai court, y compris pour la livraison de petites quantités de mélanges préalablement dosés. D'autres projets proviennent du monde entier.

La stratégie de développement sur laquelle la société allemande table est, outre la conservation de sa position privilégiée dans le domaine des installations de dosage à façon, l'introduction de produits / installations modulaires et standardisés destinés, soit à couvrir les besoins de niches précises, soit à offrir un bouquet de fonctionnalités sous forme compacte. Le développement de l'installation de dosage volumétrique par Füll Engineering B.V. (voir ci-dessous) répond pleinement à cet objectif.

Füll Engineering B.V.

La participation néerlandaise a été créée en 2007 dans le seul but de développer un nouveau principe de dosage volumétrique. Mise sur le marché en 2010, l'installation de dosage et de stockage entièrement automatisée, basée sur ce principe, compacte, précise (+/- 1%) et ultra-rapide par son dosage simultané de composants, est un succès. Son fonctionnement, à base de pompe à double action, est breveté dans l'ensemble des pays industrialisés. La conception de la machine permet de multiples arrangements (jusqu'à 32 composants, débits variables, etc.) et reste flexible quant à son utilisation.

Au vu de la demande croissante du marché, Füll Engineering B.V. a transféré l'ensemble de l'outil de production de cette machine à sa sœur Füll Systembau GmbH en Allemagne. Fonctionnant comme une entité de recherche et de développement pour le groupe, la société des Pays-Bas continue d'entreprendre des travaux d'ingénierie et de création de nouvelles machines et dispositifs compacts.

Exercice écoulé

L'exercice écoulé s'est déroulé selon les prévisions établies au printemps 2014, à une exception près: le marché russe, qui s'était progressivement ouvert durant les exercices précédents, s'est provisoirement refermé depuis le mois de juin 2014, suite à l'application de diverses sanctions économique-politiques. Parallèlement, le volume des installations de dosage à façon dépassant plus de CHF 0.2 mio – pour lequel la Division Füll ne peut exercer qu'une faible influence – est passé de 10 pièces (l'exercice précédent) à 6 durant celui-ci. Enfin, un effet négatif créé lors de la consolidation en francs suisses a été constaté. Ces trois actions conjuguées expliquent le recul du chiffre d'affaires (CHF 6.3 mio) par rapport à l'exercice précédent (CH 8.4 mio).

En revanche, si les entrées de commandes avaient été quasi-identiques aux ventes durant l'exercice précédent (€ 6.3 mio), les entrées de commandes de l'exercice 2014/15 se sont maintenues – en monnaies locales – au même niveau (CHF 6.3 mio), elles ont dépassé le chiffre d'affaires de 18.1%, montrant qu'elles ont été enregistrées, pour l'essentiel, durant le dernier trimestre de l'exercice et qu'elles sont venues augmenter le poste des «travaux en cours» au 30 avril 2015.

La part des produits / installations modulaires et standardisés (telles les machines de dosage volumétriques compactes) dans ces chiffres est restée identique à celle obtenue durant l'exercice précédent, les sociétés Füll s'étant concentrées à lever quelques incertitudes de leur fonctionnement.

La marge brute la marge brute qui s'est élevée à 64.3% (CHF 4.0 mio), en sensible croissance (relative) par rapport à celle atteinte réalisée au cours de l'exercice précédent (48.9% ou CHF 4.1 mio). Cela s'explique par l'augmentation réjouissante de la valeur relative obtenue par projet opérationnel, tout d'abord; par un chiffre d'affaires dans le domaine de l'assistance et des réparations proportionnellement plus élevé, ensuite; et par la somme importante des travaux des travaux en cours à la date du boucllement.

Les frais opérationnels (CHF 3.8 mio) sont en baisse en regard de ceux engagés durant l'exercice 2013/14 (CHF 4.0 mio), mais uniquement par l'effet de la consolidation en francs suisses lors du boucllement. Il convient de rappeler ici les efforts consentis depuis deux ans par la Division Füll dans le domaine commercial (engagement de nouveaux collaborateurs), d'une part, et – depuis plus longtemps – dans l'industrialisation de produits / installations modulaires et standardisés, dont l'installation de dosage volumétrique est un exemple, d'autre part.

Au final, le bénéfice opérationnel EBIT (CHF 0.2 mio) est égal à celui atteint l'exercice précédent, l'augmentation de la marge brute ayant compensé le recul temporaire du chiffre d'affaires.

CHF 1,000	14/15	13/14
Net sales	6,306	8,369
Change versus previous year	-24.7%	10.8%
EBITDA	206	75
as % of net sales	3.3%	0.9%
Depreciation and amortisation	-17	-15
EBIT	189	60
as % of net sales	3.0%	0.7%
Employees	34	34
EBIT/employee CHF 1,000	5.56	1.76

Perspectives

Les commandes en carnet au 30 avril 2015 (CHF 2.6 mio) étaient proportionnellement plus importantes que celles un an plus tôt (CHF 2.0 mio), tant en monnaies locales que dans leur traduction en francs suisses. Cela s'explique notamment par l'entrée accrue de commandes au cours du dernier trimestre de l'exercice 2014/15.

Par ailleurs, le nombre de projets en cours et leurs volumes à cette date dépassaient également les chiffres enregistrés une année auparavant à pareille époque, indiquant – si besoin était – que Füll est un acteur incontournable dans son domaine sur sol européen. Compte tenu de ces paramètres et de la maturité de certains projets, Füll estime être en mesure d'augmenter ses ventes de 5% au cours de l'exercice 2015/16. Le groupe reste toutefois prudent sur les marges obtenues au cours de la réalisation de ces projets, ne permettant de dégager qu'une faible croissance du bénéfice intermédiaire EBIT.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Enfin, Füll poursuit ses efforts d'introduction commerciale des installations volumétriques développées aux Pays-Bas et de développement d'autres machines de conception modulaires. A terme, la division en attend une proportion représentant 40% de son chiffre d'affaires.

INFRANOR GROUP (100%)

Activités

Depuis 1959, le Groupe Infranor s'est spécialisé dans le domaine de l'automatisation industrielle. Son métier – la maîtrise des mouvements effectués par des machines de production, des installations industrielles ou des appareils autonomes – s'exerce au travers de prestations de services (ingénierie, expertise multidisciplinaire, logiciels professionnels) et de produits (servomoteurs électriques, amplificateurs de signaux électriques, commandes programmables).

Par son statut de partenaire préférentiel auprès de ses clients, Infranor conçoit des ensembles – appelés systèmes – qui lui permettent de répondre aux besoins spécifiques de ces derniers en incluant ses propres produits exclusifs.

La commande centrale d'un système est le véritable cerveau de tout l'appareil, machine ou installation. Elle coordonne le fonctionnement des servomoteurs, des amplificateurs et des autres appareils et assure l'interface avec l'être humain. La participation Cybelec S.A. à Yverdon-les-Bains conçoit et produit des commandes numériques.

Infranor a acquis une réputation mondiale au sein de la communauté des fabricants nécessitant des mouvements dynamiques, précis et souvent synchronisés. De tels besoins existent dans un nombre croissant d'applications très diverses.

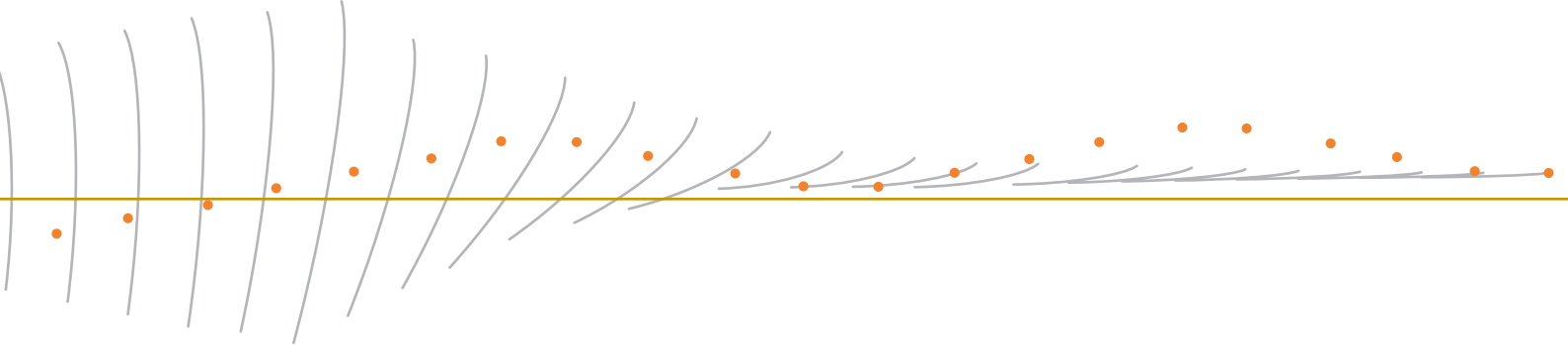
Le groupe est actif dans des segments de marchés qui lui permettent de couvrir des besoins semblables dans des domaines très divers. Il cible l'industrie des machines de production et de maintenance industrielle, ainsi que l'industrie des procédés, mais privilégie les applications dans les domaines de l'emballage, de la robotique, des équipements médicaux ou de la simulation, pour ne citer que ceux-ci. Parallèlement, la clientèle d'Infranor s'élargit sans cesse vers les fabricants d'installations et d'appareils autonomes, utilisés, par exemple, dans la génération d'électricité par voie éolienne.

Organisation

Le Groupe Infranor suit une stratégie de présence commerciale géographiquement dense qui couvre, directement ou indirectement, les marchés européens, nord-américains (mais aussi le Brésil dans un proche avenir) et asiatique (Chine). Chaque entité de vente et d'ingénierie dispose des compétences nécessaires leur permettant de proposer des prestations et des solutions adaptées aux demandes particulières de ses clients. Ce savoir-faire est alimenté par les produits souvent optimisés et exclusifs.

Les activités du groupe sont réparties en deux segments clairement distincts, chacun suivant des objectifs et des stratégies de développement adaptés à leurs marchés spécifiques :

- la Division Infranor, constituée par huit entités de ventes et d'ingénierie et par deux unités de production et de développement, se concentre sur les techniques de servotechnologie et d'entraînement utilisés par les constructeurs de machines dans des secteurs économiques les plus divers au travers de sa vaste palette de produits et de son ancrage local.



La vente de tels produits et sous-ensembles requiert, de la part des ingénieurs d'application, des connaissances pointues en électronique (tant hard que soft), ainsi qu'en logique et en langage de programmation et de communication. A cet effet, la Division Infranor a créé un service interne centralisé, chargé de doter les sociétés du groupe d'un langage de programmation uniforme, d'optimiser les choix de matériel et de former les collaborateurs. Cette orientation permet de poursuivre l'évolution de l'organisation basée sur la commercialisation de produits vers la mise à disposition de solutions industrielles unifiées.

- la Division Cybelec offre sur la base de ses propres commandes numériques, des solutions d'entraînements complexes et verticalement intégrées, réservées aux fabricants de machines de traitement de la tôle, et plus particulièrement aux presses plieuses.

Plus récemment, la division s'est étoffée en mettant à disposition de nouvelles solutions complètes (commandes numériques, entraînements et logiciels professionnels) spécifiquement destinées à conduire, à coordonner et à contrôler des processus entiers de machines et à assurer l'interface avec l'être humain, intégrant son nouvel outil de modélisation 3D. Ses nouvelles applications se situent dans la machines-outils, d'une part, et dans des métiers parallèles aux presses plieuses.

Exercice écoulé

Le Groupe Infranor étend chaque jour davantage l'offre de ses solutions d'automatisation individualisée. Celles-ci se conjuguent en partant des éléments qu'elle conçoit, produit et vend (servomoteurs, variateurs de puissance et commandes numériques), qu'elle modifie, puis assemble de telle sorte à former des systèmes uniques et adaptés aux demandes de ses clients, eux-mêmes souvent acteurs de niches économiques importantes. Cette approche confère à Infranor une position unique et exclusive.

Cela s'est vérifié au sein de la Division Infranor (représentant l'activité la plus importante du groupe éponyme). La proportion des ventes faites aux clients importants – situés en Allemagne, en France, en Grande-Bretagne notamment – a augmenté en regard du chiffre d'affaires total. De plus, de nouveaux projets prometteurs aux Etats-Unis ont fait l'objet de premières commandes. En revanche, l'absence définitive de commandes d'un grand client chinois, préférant se fournir localement, et le ralentissement des entrées de commandes de certains distributeurs ont contrebalancé cette évolution positive.

L'évolution de la Division Cybelec contraste avec cette image positive. En effet, le marché des fabricants de machines destinées à la déformation des métaux a tout d'abord mué au cours des dernières années : les grands clients nord-européens offrent aujourd'hui leurs propres solutions de commandes numériques et de logiciels professionnels associés. A l'inverse, de nouveaux segments se sont ouverts (Chine, Turquie, Brésil, Inde, etc.)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

et sont en constante croissance, même si les soubresauts conjoncturels y sont plus nombreux. Cybelec accroît sa présence et ses succès dans ces contrées. La demande émanant de ces pays s'oriente, toutefois, vers des produits et des solutions plus simples d'emploi et moins chers, condamnant la poursuite de certains développements pour des produits haut de gamme de Cybelec. De plus, les périodes de validation technique chez ces clients est souvent longue. Ces faits expliquent, en partie, le recul du chiffre d'affaires de Cybelec au cours de l'exercice sous revue.

Le groupe Infranor a, de ce fait, pris diverses décisions concernant Cybelec dès le début de l'exercice 2014/15:

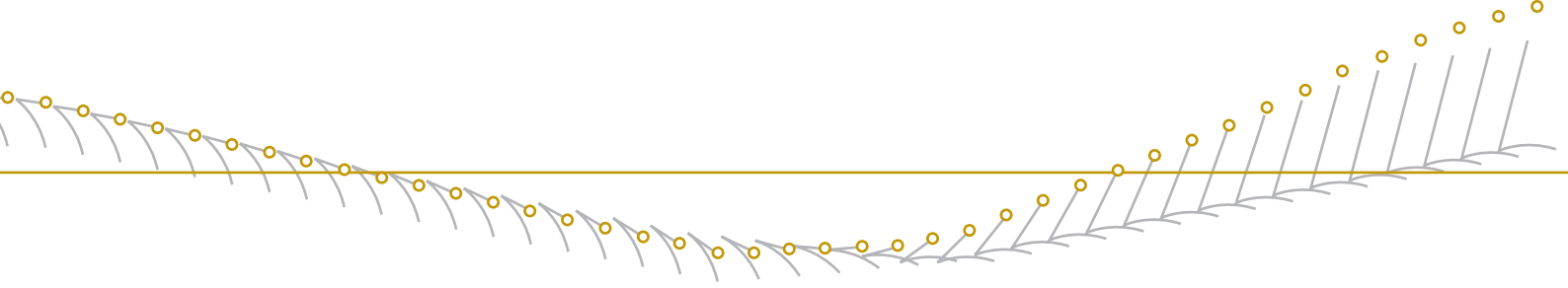
- la politique des achats de matériels a été orientée, plus restrictive et, donc, orientée vers une diminution progressive des inventaires;
- des actions ciblées ont permis la consolidation progressive de la marge brute, notamment au travers de choix de produits et de sous-traitants. En ce sens, la constitution d'une nouvelle entité CNC Infranor en Chine englobe partiellement l'entité de construction/assemblage/test de Cybelec actuelle sise en Suisse (notons que cette unité permettra d'intégrer d'autres produits du Groupe Infranor (variateurs notamment), dès que le besoin s'en fera sentir;
- la fiabilité des produits, gage d'acceptation et de bonne image sur le marché, a été sensiblement rehaussée.

CHF 1,000	14/15	13/14
Net sales	37,787	43,222
Change versus previous year	-12.6%	1.2%
EBITDA	2,513	3,806
as % of net sales	6.7%	8.8%
Depreciation and amortisation	-1,167	-1,253
EBIT	1,346	2,553
as % of net sales	3.6%	5.9%
Employees	215	217
EBIT/employee (CHF 1,000)	6.3	11.7

Compte de résultat consolidé

La lecture des résultats 2014/15 du Groupe Infranor (comprenant les deux activités Infranor et Cybelec) est rendue plus difficile en raison de l'influence négative – sur tous les postes du compte de profits et pertes consolidé – joué par l'abandon du taux plancher entre le franc suisse et l'euro, survenue en janvier 2015.

Les entrées de commandes de l'exercice 2014/15 ont été en sensible diminution (CHF 39.4 mio) par rapport à l'exercice précédent (CHF 43,2 mio ou – 8.8%). L'analyse par activités montre que la Division Infranor (CHF 28,6 mio) s'est quasiment maintenue en regard de l'exercice précédent (CHF 29,7 mio ou – 3.7%). Ce recul est quasiment gommé lorsque les chiffres sont exprimés en monnaies locales (– 0.3%). La Division Cybelec a, pour sa part, enregistré un affaissement de ses entrées de commandes pour les raisons évoquées dans le chapitre « exercice écoulé ».



Corolaire du développement des entrées de commandes, les ventes du groupe se sont contractées de 12.5%, passant de CHF 43.2 mio au 30 avril 2014 à CHF 37.8 mio l'année suivante, dont CHF 1.5 mio en raison de la différence négative de change. La marche des affaires de Cybelelec explique l'essentiel de la diminution. Au bénéfice d'une évolution plus favorable de ses affaires en Allemagne, en France et en Grande-Bretagne, la Division Infranor (CHF 27.6 mio) a quasiment reconduit son niveau de chiffre d'affaires de l'exercice précédent (CHF 29.5 mio) – la différence de change de CHF 1.1 mio mise à part.

L'évolution de la marge brute relative montre une évolution conforme à un chiffre d'affaires réduit, donc correspondant à un mix de produits favorable en termes de marge brute. Au total, elle s'est établie à 58.2%, supérieure celle obtenue durant l'exercice 2013/14 (57.1%). En valeurs absolues, elle s'est montée à CHF 22.0 mio contre CHF 24.7 mio une année auparavant, en raison de la baisse du chiffre d'affaires.

L'examen des frais opérationnels (CHF 20.6 mio contre CHF 22.1 mio un an auparavant) fait ressortir la maîtrise relative des dépenses. Le résultat intermédiaire EBIT se situe à CHF 1.3 mio (3.5% des ventes consolidées), en recul par rapport au 30 avril 2014 (CHF 2.6 mio ou 5.9% du chiffre d'affaires). Il convient de noter que le recul de ce résultat de CHF 1.3 mio provient pour CHF 0.6 mio de la perte de change.

Perspectives

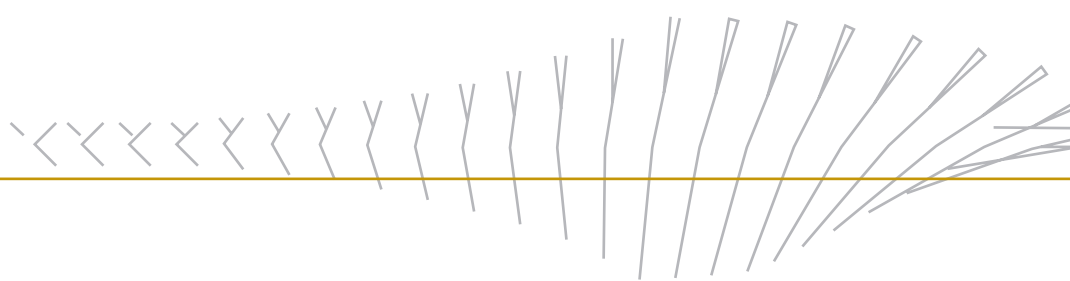
Infranor conserve intacte sa capacité à offrir des solutions (optimisées pour des applications particulières de métiers) aux problèmes de contrôle de mouvements que rencontre sa clientèle. En fonction des connaissances de certains métiers de ses clients, chaque entité Infranor peut, non seulement offrir la palette optimisée des produits du groupe, mais également des systèmes complets intégrant la maîtrise de logiciels complexes.

En règle générale, la clientèle est constituée d'industriels souhaitant conférer à leurs machines une qualité de produits d'automatisation unique et exclusive, ceci dans le but de se différencier de leur propre concurrence. Les projets qui répondent à ce profil se situent généralement dans des niches pointues et leur nombre augmente.

Le carnet de commandes au 30 avril 2015 se situait au même niveau qu'un an auparavant à CHF 6.8 mio. L'exercice 2015/16 a démarré par une croissance des entrées de commandes de 4%, conforme à la situation conjoncturelle actuelle. Pour autant que celle-ci ne se péjore pas dans les mois à venir, le Groupe Infranor table sur une augmentation de ses ventes de 4%.

Retrait de Monsieur Francesc Cruellas

Après 40 ans passés au sein du Groupe Infranor, Monsieur Francesc Cruellas, collaborateur a souhaité mettre un terme à sa vie opérationnelle active. Entré au sein de Mavilor Motors S.A. en 1974 après une expérience industrielle au sein du groupe pharmaceutique Carlo Erba (Espagne) en tant qu'ingénieur de méthodes, il est rapidement



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

attiré par les activités commerciales et le marketing. En 1980, il crée l'entité de ventes et d'ingénierie Infranor à Badalona (Espagne), puis reprend les rênes de Mavilor, fabricant de servomoteurs électriques du groupe, une année plus tard. Dès 1987, il partage le poste d'administrateur-délégué / CEO du Groupe Infranor Inter, devenu indépendant la même année. Il conserve ce poste pendant 6 années, puis reprendra la responsabilité des activités mécaniques au sein du Groupe Infranor, tout en conservant la direction de Mavilor.

Le Groupe Infranor, mais aussi les actionnaires de Perrot Duval, doivent beaucoup à Monsieur Cruellas. Imaginatif, convaincant, tenace, il a su conduire ses affaires et gérer ses collaborateurs en les orientant constamment vers le succès et l'avenir. Ses compétences en matière technique, alliées à de solides connaissances financières en ont fait un acteur difficilement remplaçable au sein du groupe.

En permanence à l'écoute de chacun, fidèle, passionné par son métier aux orientations multidisciplinaires, nous lui sommes redevables de notre très vive gratitude pour cette carrière partagée au sein de notre groupe.

Décès de Monsieur Giampiero Tassinario

Pour replacer le parcours de Monsieur Giampiero Tassinario au sein du Groupe Infranor, il convient de faire un bref retour en arrière sur la société Mavilor en Espagne. Faisant partie d'un groupe industriel français spécialisé, notamment, dans la fabrication de vilebrequins pour de nombreuses applications, la société mandate, en 1969, un mécanicien de haut niveau florentin pour faci-

liter l'usinage de ces pièces. L'adjoint de ce dernier, alors premier assistant de physique à l'université de Florence en Italie, est Monsieur Giampiero Tassinario. C'est ensemble qu'ils créent le moteur industriel Mavilor, dont les multiples développements futurs feront le succès de notre groupe.

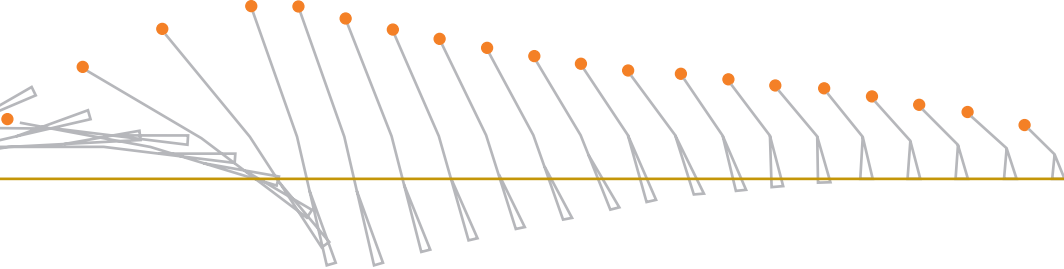
Monsieur Giampiero Tassinario a œuvré pendant de longues années au sein d'une entreprise d'ingénierie indépendante, puis a rejoint Infranor au début des années 1990. Animé d'une constante volonté d'amélioration, inventif, critique, il a créé de nouveaux moteurs, originaux et exclusifs, dont les succès commerciaux devraient se réaliser dans les années à venir, alors qu'il nous a quitté en novembre 2014. Nous ne le remercierons jamais assez pour ses réalisations et d'avoir formé une nouvelle génération d'ingénieurs à son image.

PARTICIPATION IMMOBILIERE (100%)

Perrot Duval Holding S.A. détient une participation immobilière : Bleu-Indim S.A. à Fribourg, propriétaire d'un terrain et d'un immeuble à vocation industrielle à Santa Perpetua de la Mogoda (Espagne), loués à une société du Groupe Infranor.

SERVICES (100%)

Rappelons que notre société contrôle entièrement la société de services Perrot Duval Management S.A., Coppet (Suisse), chargée, d'une part, de l'assistance de chacune des entités juridiques du groupe dans les domaines administratif, financier, juridique et fiscal, et, d'autre part, de la coordination des tâches de complémentarité dans ces domaines entre les sociétés du groupe dans le monde entier.



PERROT DUVAL HOLDING S.A.

PROPOSITION D'ADAPTATION DES STATUTS

L'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés cotées en bourse (ORAb), entrée en vigueur le 1er janvier 2014, requiert notamment que les statuts de votre société soient adaptés. Les explications ci-après vous donnent un aperçu des modifications les plus importantes de la révision des statuts proposées par votre Conseil d'administration, permettant de répondre aux prescriptions de l'ORAb.

Approbation de la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction

L'article 18 ORAb demande l'approbation des rémunérations totales de Conseil d'administration et de la Direction par l'Assemblée générale. L'article 17bis des statuts introduit cette modification, de même que la marche à suivre en cas de refus des rémunérations par l'Assemblée générale.

Selon ce nouvel article, l'Assemblée générale se prononcera sur les propositions du Conseil d'administration relatives au montant global maximal de la rémunération future des membres du Conseil d'administration et de la Direction jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire.

L'article 17ter détermine les conditions de versements complémentaires en conformité avec l'article 19 ORAb et l'article 17quater les principes généraux applicables à la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction (selon l'article 12 ORAb), ces derniers fixant notamment les parties fixe et variable de la rémunération, la manière dont cette dernière est octroyée,

ainsi que les prêts et crédits éventuels accordés aux administrateurs et à la Direction.

Elections

Les articles 2 et 3 ORAb requièrent l'élection individuelle annuelle – jusqu'à la prochaine Assemblée générale ordinaire – du Conseil d'administration et de son Président, des membres du Comité de rémunération et du représentant indépendant par l'Assemblée générale.

Cette nouvelle organisation a entraîné l'adaptation des articles 9, 14, 19 et 20 des statuts.

Représentant indépendant

La représentation de l'actionariat par un membre d'un organe de la société ou par un dépositaire n'est possible que par un représentant indépendant, annuellement élu par l'Assemblée générale. Cette prescription de l'ORAb (article 11) fait l'objet d'une proposition de révision de l'article 14 des statuts.

Comité de Rémunération

La mise en conformité des statuts aux obligations légales a amené l'introduction d'un nouvel article consacré aux tâches et compétences du Comité de Rémunération (article 25bis).

Nombre de fonctions des administrateurs et de la Direction

L'article 12 ORAb invite les sociétés à préciser le nombre maximal de mandats que peuvent endosser les membres du Conseil d'administration et de la Direction en dehors de leurs attributions au sein de votre société. Le nouvel article 19bis des statuts fixent ces nouvelles données en fonction du type de société inscrite au Registre du commerce suisse et/ou étranger.



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Contrats et durée de mandat des administrateurs et de la Direction

En conformité avec l'article 12 ORAb, les statuts contiennent, à leurs articles 20 et 20bis, des dispositions précises sur la durée maximale ou le délai de congés maximal des contrats à durée indéterminée qui règlent les rémunérations des membres du Conseil d'administration et de la Direction.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DES ADMINISTRATEURS

En conformité avec l'Ordonnance sur les rémunérations abusives (ORAb), le mandat des administrateurs et du Président du Conseil d'administration est renouvelé chaque année. Proposition est ainsi faite de reconduire les mandats de Monsieur Nicolas Eichenberger, de Monsieur Roland Wartenweiler, de Monsieur Frédéric Pottelle et de Monsieur Luca Bozzo, et de nommer Monsieur Nicolas Eichenberger à la Présidence du Conseil d'administration.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'ORGANE DE REVISION

Votre Conseil vous propose de renouveler pour le prochain exercice le mandat de contrôler nos comptes statutaires et consolidés à PricewaterhouseCoopers S.A., Lausanne.

RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE REPRESENTANT INDEPENDANT

Pour les actionnaires qui ne peuvent assister à l'Assemblée générale, votre Conseil vous propose de renouveler le mandat de représentant indépendant selon l'art. 8 ORAb, confié dès 2014 à M. Pierre-Yves Cots, rue Ancienne 88, 1227 Carrouge.

PROPOSITION DE REPARTITION DU RESULTAT 2014/15

Au vu de l'évolution de la société et du besoin de conserver des liquidités au sein du groupe, votre Conseil vous propose, cette année, de reporter le bénéfice résultant du bilan à nouveau.